



CONTRAT D'ENTRAINEMENT A DISTANCE

Entre :

Monsieur Alexis DUPUY, né le 04/04/1997 à Vichy, de nationalité française, domicilié à Vichy,

- ci-après « l'Entraîneur » -

et :

Monsieur/Madame....., né(e) le à, de nationalité française, domicilié(e) à

- ci-après « le Client » -

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 :

L'objet de ce contrat est un service d'entraînement et d'enseignement à distance dans le domaine du triathlon. L'Entraîneur s'engage à fournir au Client des programmes choisis parmi celles dans à l'Annexe I.

Article 2 :

Le présent contrat prend effet dès que le Client aura fait parvenir à l'Entraîneur un exemplaire signé des présentes ainsi que le règlement du montant dû au titre du mois en cours de prestations et les documents dont à l'article 6 ci-dessous.

Article 3 :

Le contrat est conclu pour une durée initiale de deux mois, étant précisé que, si aucune des parties, ne dénonce pas le contrat avec un préavis de quinze jours avant l'expiration de ce délai de deux mois, le contrat se poursuivra jusqu'à la date précisé dans le dossier d'inscription via le site internet ou au minimum un an reconductible par tacite accord.

Article 4 :

Les règlements du mois en cours devront être fait par le Client avant le dix de chaque mois par chèque bancaire à l'ordre de l'Entraîneur ou par virement sur le compte bancaire ci-joint.

Article 5 :

Le client s'engage à respecter la réglementation en vigueur au sein de la fédération française de triathlon et à ne pas tenir des propos susceptibles de nuire à l'image de l'Entraîneur et de Yohann Vincent (profession libérale) ou de la société LIFETRI COACHING, dont Monsieur Yohann VINCENT est le gérant.

Article 6 :

Le Client s'engage à fournir une photocopie de sa licence de triathlon ou un certificat de non-contre-indication à la pratique du triathlon en compétition et il s'engage à avoir une assurance responsabilité civile.

Le Client déclare avoir une condition physique qui lui permet la pratique de l'activité physique et sportive du triathlon et il s'engage à passer une visite médicale auprès d'un médecin et à produire, sous dix jours à compter de la signature des présentes, un certificat médical d'aptitude à l'activité physique et sportive de moins de trois (3) mois.

La responsabilité de l'Entraîneur ou, en tant que de besoin, de M. Yohann VINCENT (profession libérale) et de la société LIFETRI COACHING (dont Monsieur Yohann VINCENT est le gérant) ne pourra être recherchée qu'en cas de démonstration d'un lien de causalité direct entre une faute lourde commise par l'Entraîneur dans l'exécution du présent contrat et le dommage subi par le Client. La responsabilité de l'Entraîneur ne pourra notamment pas être recherchée (i) en cas d'accident résultant de l'inobservation par le Client des consignes ; (ii) en cas d'accident intervenant hors des séances ou conseils prodigués par les Intervenants ; (iii) en cas d'accident ou de sinistre survenant dans le cadre des séances mais conséquent à la méconnaissance par le Client des règles normales de prudence et des principes de précaution ; (iv) si le Client ne respecte pas ses engagements et les garanties qu'il donne au titre du présent Contrat ainsi qu'en cas de non véracité des déclarations du Client.

Article 7 :

Ce contrat peut être résilié à tout moment par l'Entraîneur en cas de violation grave et répétée des dispositions du présent contrat par le Client et si ce dernier n'observe pas les règles d'éthique sportive ou s'il fait l'objet d'un contrôle antidopage médical positif.

Article 8 :

La résiliation du présent contrat ne pourra s'effectuer que par lettre recommandée avec accusé de réception mentionnant le motif de la rupture.

De son côté, le Client pourra résilier le présent contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis du mois en cours plus un mois pour l'une des raisons suivantes : perte d'emploi, blessure ou maladie nécessitant un arrêt supérieur à un mois, désaccord majeur entre les parties.

Article 9 :

Le client autorise, l'entraîneur M. Yohann VINCENT et la société LIFETRI COACHING, dont Monsieur Yohann VINCENT est le gérant à utiliser son image sur son site internet et sur les réseaux sociaux dont ils sont administrateurs.

Article 10 :

Tout litige découlant de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat sera de la compétence exclusive des juridictions du ressort du lieu de domicile de l'Entraîneur.

Annexes :

I – Tableau des formules

Fait en 2 exemplaires

À Vichy, le

Lu et approuvé (suivi de signature)

M. _____ " entraîneur "

Le Client

Les formules et les tarifs sont les suivants :

<p style="text-align: center;">Formule LIFETRI</p> <p style="text-align: center;">TRIATHLON</p> <p style="text-align: center;">99€ par mois</p> <p style="text-align: center;">2 SPORTS de triathlon</p> <p style="text-align: center;">79€ par mois</p> <p style="text-align: center;">1 SPORT de triathlon</p> <p style="text-align: center;">49€ par mois</p>	<p style="text-align: center;">Formule LIFETRI</p> <p style="text-align: center;">FORMULE LIFETRI PRO</p> <p style="text-align: center;">TRIATHLON</p> <p style="text-align: center;">150€ par mois</p> <p style="text-align: center;">2 SPORTS</p> <p style="text-align: center;">120€ par mois</p> <p style="text-align: center;">1 SPORT</p> <p style="text-align: center;">99€ par mois</p>
<p style="text-align: center;">Descriptif</p> <p>Je conseille la formule LIFETRI PREMIUM pour ceux désirant mettre toutes les chances de leur côté pour réaliser leur objectif.</p>	<p style="text-align: center;">Descriptif</p> <p>Je conseille la formule LIFETRI PRO pour les athlètes qui souhaitent être accompagner au quotidien avec un suivi très précis et pertinent.</p>

- Formule choisie _____ avec ____ sport (s) est de _____ euro par mois pour un an.

Le fonctionnement et le contenu de chaque formule sont décrits comme suit :

Fonctionnement et contenu

1. Prise de contact pour définir vos caractéristiques professionnelles et personnelles.
2. Analyse d'un questionnaire concernant l'athlète et l'objectif.
3. Elaboration d'une planification pour la durée de la collaboration.
4. Programme personnalisé d'entraînement sur les disciplines choisies en respectant vos caractéristiques physiques, professionnelles et familiales.
5. Envoi du programme par une application interactive par internet.
6. Ajustements.
7. Contact une fois par semaine avec votre entraîneur
8. Analyse et suivi de chaque semaine.
9. Conseils de préparation physique/musculation.
10. Conseils et analyse de la gestion de l'effort et stratégie de course.
11. Débriefing de l'objectif.
12. Accès aux entrainements de Vichy pour les athlètes à proximité.
13. Cadeau de bienvenue.
14. Remise de 20 % sur certains stages LIFETRI.

Fonctionnement et contenu

1. Prise de contact pour définir vos caractéristiques professionnelles et personnelles.
2. Analyse d'un questionnaire concernant l'athlète et l'objectif.
3. Élaboration d'une planification pour la durée de la collaboration.
4. Programme personnalisé d'entraînement sur les trois disciplines en respectant vos caractéristiques physiques, professionnelles et familiales.
5. Envoi du programme par une application interactive par internet.
6. Ajustements illimités.
7. Contacts mails et téléphoniques illimités.
8. **Appel une fois par semaine par votre coach minimum.**
9. **Analyse et suivi des séances.**
10. Conseils de préparation physique/musculation.
11. Conseils et analyse de la gestion de l'effort et stratégie de course.
12. Débriefing de l'objectif.
13. Accès aux entrainements de Vichy pour les athlètes à proximité.
14. Un entretien personnalisé chaque mois.
15. Cadeau de bienvenue.
16. Remise de 25 % sur certains stages LIFETRI.
17. 20 % à 40 % sur les services d'expertises, test et analyse vidéo.